

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2011

L'an deux mille onze le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN.

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Fredy MELLE, Mmes Marie-Noëlle BINET, Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Marc CHAIGNE, Damien BLANC, Alain LACHAUMETTE, Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques COUHÉ, Gilbert CADUC, Mme Colette PIVETEAU, M. Pierre NIVOIS, M. Bruno-José GIOVANNINI, Mme Liliane PIGNOL, M. Nicolas PIGNOL

Absents excusés : Mme Monique ROYER pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER

Secrétaire de séance : Mme Julie FOULQUIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Vote des Taux d'imposition 2011
- 2 - Budget Primitif 2011 de la Commune
- 3- Travaux du Groupe scolaire
- 4- Acquisition d'un défibrillateur
- 5- Vente des lots de la Zone artisanale
- 6- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- 7- D.I.A. en D.P.U.
- 8- Questions diverses

En préambule, M. le Maire précise que la réunion du conseil municipal de ce jour porte prioritairement sur le vote du Budget primitif 2011 de la Commune. Les dernières notifications de l'Etat ayant été reçues en Mairie le 17 mai dernier, l'assemblée délibérante disposait en effet d'un délai de 15 jours à compter de cette date pour voter le budget.

1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Grâce au travail effectué par la commission des finances sur l'élaboration du budget communal 2011 et sur la recherche des équilibres les plus justes possibles, il n'est pas nécessaire de s'orienter, cette année, vers une augmentation des taux d'imposition. M. le Maire expose à l'assemblée ses intentions et ses motivations quant à l'évolution de la fiscalité locale.

Il souhaite effectivement que les taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) ne soient pas augmentés pour plusieurs raisons :

- un contexte économique actuellement difficile,
- le grand chantier de réaménagement du centre bourg (construction du marché couvert et des locaux commerciaux, importants travaux de voirie, création de trottoirs aux normes d'accessibilité, éclairage public, pluvial, ...) va nécessiter en 2012 l'élaboration d'un plan de financement rigoureux. Les collectivités territoriales (département, région) ainsi que l'Etat ont d'ores et déjà été sollicités mais, quelque soit le pourcentage, il restera à la charge de la commune une part d'autofinancement.
- le budget 2011 est, dans ses grandes lignes, semblable à celui de l'année dernière et ne nécessite pas d'augmentation de la fiscalité.

Compte tenu des circonstances et du contexte économique, M. le Maire réitère sa volonté de resserrer le budget de fonctionnement et de maintenir les taux d'imposition.

Le projet de budget communal 2011, qui va être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, a donc été préparé avec des taux constants.

Le Maire précise au Conseil qu'à taux constants et seulement avec la revalorisation des bases, associée à l'augmentation du nombre d'assujettis, on constate néanmoins une augmentation du produit attendu d'environ 36 200 €.

Le Maire porte à la connaissance des élus le montant du produit fiscal attendu pour 2011, soit 1 127 176 € et demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales tels qu'ils ont été votés en 2010 à savoir :

Taxe d'Habitation	11,08 %
Taxe Foncière (bâti)	21,20 %
Taxe Foncière (non bâti)	52,32 %

Le Conseil Municipal, ouï le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Se prononce pour le maintien, en 2011, des taux d'imposition des trois taxes directes locales.

2 - BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2011 de la Commune qui sera soumis à son approbation.

Julie FOULQUIER précise que le budget 2011 sera présenté et commenté dans le prochain bulletin municipal et que les élus sont à la disposition des administrés pour toute question budgétaire.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 382 919,00 €**. Le virement à la section d'investissement est de : 300 330,00 €.

A la lecture des chiffres de l'exercice 2010 on peut constater une grande justesse entre le réalisé et le prévisionnel. Le Budget 2011 quant à lui, a été préparé en essayant de contraindre au maximum les dépenses de fonctionnement. Le prévisionnel 2011 est donc très proche des réalisations 2010.

Section d'Investissement

M. le Maire souligne que les souhaits émis par les élus en matière d'investissement vont pouvoir être réalisés cette année. Pour mémoire, les jeux de l'école et la réfection du sol des cours avaient été différés l'année dernière.

Ce budget 2011 est néanmoins le reflet du Budget 2010 dans le domaine de la voirie, de la défense des côtes et du pluvial.

Le financement des travaux de défense des côtes sera assuré à hauteur de 80 % par le programme 122 de l'Etat dans le cadre de la « réparation des dégâts causés par la tempête Xynthia du 28 février 2010 ».

Les travaux de voirie pourront quant à eux bénéficier d'une subvention de 70 % au titre du FSUE.

Les efforts de la Collectivité vont également porter sur le Groupe Scolaire : réfection des deux cours, installation de nouveaux jeux extérieurs et réfection d'une salle de la maternelle en vraie salle d'activités.

Il ne faut pas non plus oublier de souligner les 97 231 € correspondant à la quatrième et dernière participation versée au Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement du port.

Eglise : Installation d'un paratonnerre.

José GIOVANNINI demande sur quelle ligne du budget 2011 figure l'achat de l'orgue qui était prévu pour l'église ?

M. le Maire précise que cet achat n'a pas été envisagé cette année.

ZAD : La Commune est en cours de négociation pour l'acquisition du camping des Tamaris. Si cette négociation aboutit en cours d'année, le financement fera l'objet d'une Décision Modificative.

BUDGET PRIMITIF 2011 - DEPENSES D'EQUIPEMENT

Opération N° et Libellé	Coût TOTAL de l'opération	Restes à réaliser 2010	Crédits à prévoir en 2011
<u>275 - Dépôts et cautionnements</u>			
<u>2033 - Frais d'insertion</u> (marchés)	1 000,00 €		1 000,00 €
<u>N° 103 - Eclairage Public</u>			
21534 - éclairage rond-point + divers	4 000,00 €		4 000,00 €
<u>N°112 - Réseau pluvial</u>			
2318 - Pluvial	70 000,00 €		70 000,00 €
<u>N°126 - Amgt plages</u>			
2031 - Etudes profil de plage	21 800,00 €		21 800,00 €
	- €		
2181 - Vivies	4 737,00 €	4 737,00 €	- €
" - rampe Ecole de voile	15 600,00 €		15 600,00 €
2184 - Citéos (baie pour vidéo)	1 141,00 €	1 141,00 €	- €
2184 - Mobilier poste de secours	2 000,00 €		2 000,00 €
2188 - Equip. P.S + totems plage	7 000,00 €		7 000,00 €
2318 - honoraires Amgt Poste de secours	527,26 €	527,26 €	- €
21578 - bancs, tables, poubelles	17 000,00 €		17 000,00 €
21578 - signalétique Plage	1 000,00 €		1 000,00 €
2313 - Poste de Secours plage sud	127 318,36 €	56 818,36 €	70 500,00 €
<u>N°128 - Tennis</u>			
2188 - défibrillateur	2 600,00 €		2 600,00 €
<u>N°130 - Mat. Bureau, Informatique</u>			
<u>MAIRIE</u>			
205 - logiciels mairie	900,00 €		900,00 €
205 - site Internet de la Mairie	3 600,00 €		3 600,00 €

2183 - Webcam panoramique	3 300,00 €		3 300,00 €
2183 - Ordinateur mairie	1 800,00 €		1 800,00 €
2183 - Ordinateur bureau adjoint comm.	816,01 €		816,01 €
2184 - Mobilier Mairie			
Report	286 139,63 €	63 223,62 €	222 916,01 €
	coût de l'opération	restes à réaliser 2010	propositions 2011
<u>N°131 - Mat., Equipement SCOLAIRE</u>			
2184 - Mobilier Ecole	500,00 €		500,00 €
2188 - Equip. Pédagogique	2 500,00 €		2 500,00 €
<u>N°132 -Voirie/alignement</u>			
2112 - frais d'acte cession terrain Segal	3 159,00 €	3 159,00 €	- €
" Trouillon-Faret, Jaouen et Immofi			
" divers frais d'acte cession terrains	5 000,00 €		5 000,00 €
" - divers bornages	3 600,00 €		3 600,00 €
<u>N°2111.0.132 - Acquis. terrains nus</u>			
<u>N° 140 - LA REDOUTE</u>			
	- €		
2188 - panneau mural	600,00 €		600,00 €
<u>N°141 - Matériel roulant</u>			
21571 - camionette élec.+ kit arrosage	24 500,00 €	24 500,00 €	- €
21571 - tracteur avec chargeur	55 000,00 €		55 000,00 €
<u>N°142 - Plantations</u>			
2121 - Arbres et arbustes	500,00 €		500,00 €
<u>N°143 - Sécurité</u>			
21568 -Bornes à incendie	15 272,00 €	272,00 €	15 000,00 €
" - Extincteurs	600,00 €		600,00 €
2188 - Equip. Sécurité Poste Secours	1 000,00 €		1 000,00 €
<u>N°144 - Matériel, outillage Voirie</u>			
21578 - Désherbeur, plaques rue	16 753,11 €	16 753,11 €	- €
" - outillage espaces verts	2 000,00 €		2 000,00 €
" - Plaques de rues	2 600,00 €		2 600,00 €
" - bancs, supports vélos, poubelles	1 000,00 €		1 000,00 €
" - signalisation routière et signalétique	18 000,00 €		18 000,00 €
" - Jardinières	- €		- €
" - Panneaux communication chiens	500,00 €		500,00 €
" - Divers panneaux d'information	1 000,00 €		1 000,00 €
" - Barrières de ville	1 500,00 €		1 500,00 €
" - coussins berlinois	5 000,00 €		5 000,00 €
" - adoucisseur mitral espaces verts	1 585,35 €		1 585,35 €
2158 - Infoville (panneau lumineux)	18 000,00 €		18 000,00 €
<u>N° 146 - LE PORT</u>			
2318 - cale et jetée du port (4ème particip.)	97 231,00 €		97 231,00 €

<u>Report</u>	563 540,09 € coût de l'opération	107 907,73 € restes à réaliser 2010	455 632,36 € propositions 2011
<u>N° 147 - EGLISE</u>			
21318 - construction sanitaires	9 000,00 €		9 000,00 €
2135 - Protection contre la foudre	9 400,00 €		9 400,00 €
<u>N°148 -Réamgt MAIRIE et abords</u>			
21318 - Ensemble aluminium O.T.	6 779,00 €		6 779,00 €
2313 - Honoraires du programmiste (50%)	10 000,00 €		10 000,00 €
<u>N° 153 - Cimetière</u>			
21316 - plan du cimetière	1 000,00 €		1 000,00 €
<u>N° 154 - Groupe Scolaire</u>			
21312 - rideaux cantine et BCD	11 500,00 €		11 500,00 €
2181 - Jeux Ecole Maternelle	30 000,00 €		30 000,00 €
" Jeux Ecole Primaire	26 500,00 €		26 500,00 €
" aménagement sol coulé	19 200,00 €		19 200,00 €
2184 - Mobilier	- €		- €
2313 - Classe maternelle (petite section)	52 300,00 €		52 300,00 €
(+ honoraires et bureaux contrôle)			
2313 - Toiture classe + toilettes	365,69 €	365,69 €	- €
2313 - Réfect. Cour maternelle + pluvial et accès	58 000,00 €		58 000,00 €
<u>N°155 -Gendarmerie/Poste</u>	- €		- €
<u>N°156 - Atelier</u>			
2158 - Outillage technique atelier	2 000,00 €		2 000,00 €
<u>N° 157 - Quartier du Château ZAD</u>			
2111 - achat terrains AC 37 et 41	- €		- €
" -achat impasse château AC258 et 266	- €		- €
" - achat camping LES TAMARIS (DM)	- €		- €
" - achat parcelle AC 27 (en 2012)	- €		- €
" - achat parcelle AC 26p (échange)	2 000,00 €		2 000,00 €
2128 - Etude aménagement de la Z.A.D.	2 746,38 €	2 746,38 €	- €
<u>N°158 - Salle des Fêtes</u>			
21318 - Auvent devant la salle des fêtes	17 940,00 €		17 940,00 €
21318 - Rideaux bar + grande salle	6 700,00 €		6 700,00 €
2135 - micros, pupitre, écrans	3 000,00 €		3 000,00 €
" - embellissement hall	1 000,00 €		1 000,00 €
REPORT	832 971,16 €	111 019,80 €	721 951,36 €

<u>N°2.110 -Voirie communale</u>			
2315 - Brancht assainisst	3 000,00 €		3 000,00 €
" - Raccord. FT Fontaine / Pasteur	773,00 €		773,00 €
" - Programme de Voirie 2010	386 824,80 €	176 824,80 €	210 000,00 €
" - MO prg de voirie 2009	6 553,32 €	6 553,32 €	- €
" - M.O prog. de voirie 2010	22 365,20 €	22 365,20 €	- €
" - programme de voirie 2011 (défend taffetas,parking, charbonnières :xynthia)	257 000,00 €		257 000,00 €
2151 - Relevés topographiques	3 000,00 €		3 000,00 €
" - divers travaux de voirie	10 000,00 €		10 000,00 €
" - particip. Chemin de la grandvallée	17 495,40 €	13 503,40 €	3 992,00 €
2151 - PAVE (plan mise en access.voirie)	4 000,00 €		4 000,00 €
2151 -réseau de voirie amélior. Mécanique	60 000,00 €		60 000,00 €
" bateau rue Pasteur	2 000,00 €		2 000,00 €
<u>N° 2.111 -Amgt RD 735</u>			
2315 - Solde part. trx séquence n° 4	<i>terminé</i>		- €
" Solde particip. Étude séquence n° 4	1 785,71 €	1 785,71 €	- €
" étude amgt promenade Th. Porsain	5 000,00 €		5 000,00 €
" Part. Digue de la rue du Moulin	- €		- €
" Part. trx séquence n° 5 (en 2012)	- €		- €
" Part. trx séquence n° 6 (en 2012)	- €		- €
" Part. création voie accès au Platin	25 000,00 €		25 000,00 €
" Particip. pour carrefour RD / Fontaine	17 000,00 €		17 000,00 €
<u>N° 159 Equip. Sportifs et de Loisirs</u>			
2128 -	- €		- €
<u>N°160 -Amgt espaces naturels</u>			
2128 - Protection côtière Défend (gabions)	40 000,00 €		40 000,00 €
2128 - Protection côte école de voile et rue du Moulin	11 218,48 €	11 218,48 €	- €
2128 - Cale et accès à Chauveau	7 000,00 €		7 000,00 €
2128 - Digue promenade Th. Porsain	34 000,00 €		34 000,00 €
2128 - Digue de la Corniche	3 500,00 €		3 500,00 €
2128 - cheminement côte sud	36 000,00 €		36 000,00 €
<u>N°161 - ZONE ARTISANALE</u>			
<u>N°162 - C.L.S.H.</u>			
205 - Logiciels			
2135 - Instal., agenc.			
2183 - Matériel informatique			
2184 - Mobilier garderie - BCD			
2188 - Equipements ludiques	500,00 €		500,00 €
<u>N°163 - BATTERIE SABLANCEAUX</u>			
2313 - étude, amgt ...	- €		- €
<u>N°165 - Réaménagement du Centre-Bourg</u>			
2128 - étude aménagt (convent. Départ.) (Part. jusqu'à ACT)	73 702,40 €	28 702,40 €	45 000,00 €
2161 - Sculpture Casimir FERRER	33 000,00 €		33 000,00 €

Budget
annexe

2313 - M.O locaux commerciaux, marché	98 528,86 €	40 528,86 €	58 000,00 €
2313 - Construction marché, locaux com	30 000,00 €		30 000,00 €
2315 - Particip. Trx Parking du Moulin	- €		- €
REPORT	2 022 218,33 €	412 501,97 €	1 609 716,36 €
<u>N° 166 - ESPACE CULTUREL</u>			
2184 - cadres,	500,00 €		500,00 €
2188 -	- €		- €
2188 - panneaux (château, défend)	800,00 €		800,00 €
2158 - banderoles pour évènements	1 000,00 €		1 000,00 €
<u>N° 167 - MAISON ACTIVITES ASSOCIAT.</u>			
2313 - Mission maîtrise d'œuvre (50%)	25 500,00 €		25 500,00 €
" Semdas mission assist. M. Ouvrage	5 980,00 €	5 980,00 €	- €
" Bureaux de contrôle	8 372,00 €		8 372,00 €
" Construction de la Maison (en 2012))	- €		- €
<u>N° 168 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u>			
205 - Logiciel	200,00 €		200,00 €
2184 - mobilier	- €		- €
2183 - matériel bureau et informatique	1 700,00 €		1 700,00 €
2135 - Intall., agencement	- €		
<u>N° 169 - LOGEMENTS A LOYER MODERE</u>			
20418 - Particip.de la Commune (2012)	- €		- €
2128 - interv. Pour aménagement terrain	5 000,00 €		5 000,00 €
" - honoraires M.O permis d'aménag.	5 000,00 €		5 000,00 €
2151 - Réseau de voirie	- €		- €
<u>N° 170 - ACQUISITION DE TERRAINS</u>			
2111 - Zone ND	3 528,00 €		3 528,00 €
<u>N° 171 - CONCESSION DE PLAGES ET ZONE DE MOUILLAGES</u>			
2158 - Mouillages plage sud	- €		- €
2318 - Etude Créocéan	8 278,66 €	8 278,66 €	- €
<u>S/Total</u>	2 088 076,99 €	426 760,63 €	1 661 316,36 €

<u>Report</u>	2 088 076,99 €	426 760,63 €	1 661 316,36 €
	Coût de l'opération	restes à réaliser 2010	Propositions 2011
OO1 Déficit d'Investis. Reporté	570 657,92 €		570 657,92 €
O20 Dépenses imprévues	3 101,28 €		3 101,28 €
1641 Emprunts	178 722,32 €		178 722,32 €
16441 Emprunts assortis option tirage	- €		- €
1643 Emprunts en devises	7 146,96 €		7 146,96 €
16876 Autres Ets Publics Locaux	57 231,73 €		57 231,73 €

S/TOTAL	2 904 937,20 €	426 760,63 €	2 478 176,57 €

O40 Subvention d'investiss. Transférées			
13918	Subv.Équip.Organ.publics	2 400,00 €	2 400,00 €

O41 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant total	Restes à réaliser 2010	Crédits à prévoir B.P 2011
	REPORT	2 907 337,20 €	426 760,63 €	2 480 576,57 €
21538	Autres réseaux (SDEER)	- €		- €
2181	Install. Générales, agenc.	229,50 €		229,50 €
2313	Constructions (régul. frais d'insertion avis)	812,50 €		812,50 €
2315	Inst. Matériel et outill. technique régul. insert.)	129,80 €		129,80 €
2318	Autre immobil. Corporelle	- €		- €
	TOTAL	2 908 509,00 €	426 760,63 €	2 481 748,37 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 908 509,00 €

Recettes d'Investissement

Opération Article	Libellé	R.A.R. 2010	Propositions 2011	TOTAL DE L'OPERATION
1321	Subvention d'Équipement Etat			
n° 110	FSUE : voirie De Gaulle,défend,...		149 310,00 €	149 310,00 €
N° 126	Amgt Poste secours, sanitaires	- €	33 000,00 €	33 000,00 €
N° 126	vidéosurveillance plage sud		5 000,00 €	5 000,00 €
N° 126	enrochements côte sud Xynthia	- €	39 268,00 €	39 268,00 €
N° 126	protection,remise en état -Xynthia		160 461,28 €	160 461,28 €
N° 160	amgt espaces naturels Xynthia	- €	86 757,34 €	86 757,34 €
	-			
1322	Subvention de la Région			
N° 126	Poste de Secours et abords			
N° 141	Camionnette électrique + kit arros	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
N° 165	Marché couvert, locaux commerc.		100 000,00 €	100 000,00 €
	-			
1323	Subvention du Département			
N° 110	Voirie: rue de la fontaine (ville)	16 100,00 €	- €	16 100,00 €
" "	" : rue de la fontaine (plage)	16 100,00 €		16 100,00 €
" "	" : ch. De la Côte, imp.Batterie	16 100,00 €	- €	16 100,00 €

" "	" : amgt des espaces verts	5 075,00 €		5 075,00 €
" "	Subv. en annuités pour trx voirie		520,34 €	520,34 €
N° 111			- €	- €
N° 126	Poste de secours et amgt abords	15 675,00 €		15 675,00 €
N° 126	Amgt plages et accès plage	23 200,00 €		23 200,00 €
N° 128	Défibrillateur aux tennis municip.		680,00 €	680,00 €
N° 141	Achat véhicule électrique		6 000,00 €	6 000,00 €
N° 143	Achat défibrillateur		684,00 €	684,00 €
N° 154	Réhabil. Salle activité Maternelle	- €	11 864,00 €	11 864,00 €
N° 154	Pose stores occultation	- €	3 360,00 €	3 360,00 €
N° 160	Protection trait de côte Défend	15 200,00 €	- €	15 200,00 €
N° 171	mouillages plage sud		4 811,00 €	4 811,00 €
1328	<u>Subvention autres organismes</u>			
N° 126	Subv. Agence de l'eau -profil plage	- €	4 631,63 €	4 631,63 €
	-			
1341	<u>Dot. d'Equipement territoires ruraux</u>			
N° 110	Trx amgts sécurité et voirie	56 000,00 €	- €	56 000,00 €
n° 110				
N° 126				
N° 143	Achat défibrillateur			
N° 154	Réhabilitation salle d'activités à l'Ecole Maternelle	- €	13 290,00 €	13 290,00 €
N° 160	Protection Pointe de Chauveau			
N° 2315.2111	Aménagt RD 735 (mob.urbain)			
1342	<u>Amendes de Police</u>			
N° 110	Signalisation horizontale		2 100,00 €	2 100,00 €
REPORT		R.A.R. 2010 169 450,00 €	Propositions 2011 621 737,59 €	TOTAL DE L'OPÉRATION 791 187,59 €
1641	<u>Emprunts</u>			
N° 110	Voirie communale		400 000,00 €	400 000,00 €
N° 126	Aménagement plage sud		100 000,00 €	100 000,00 €
N° 154	Groupe scolaire		100 000,00 €	100 000,00 €
sans N° op.	Mise en valeur du patrimoine	200 000,00 €	- €	200 000,00 €

	S/TOTAL	369 450,00 €	1 221 737,59 €	1 591 187,59 €
O21	Vir. Section			
O21	Fonctionnement		300 330,00 €	300 330,00 €
O24	Produit des cessions (caveaux)		4 896,94 €	4 896,94 €
" "	Produit reprise tracteur		3 000,00 €	3 000,00 €
" "	Produit des cessions (immeubles)		460 000,00 €	460 000,00 €
10222	F.C.T.V.A.		145 065,00 €	145 065,00 €
10223	T.L.E.		71 024,00 €	71 024,00 €

1343	P.A.E. "Les Caillauds"		5 862,41 €	5 862,41 €
1068	Excédent Fonct. Capitalisé		320 570,52 €	320 570,52 €
	S/TOTAL	369 450,00 €	2 532 486,46 €	2 901 936,46 €

OPERATIONS D'ORDRE de SECTION à SECTION

Article	Libellé	R.A.R. 2010	Propositions 2011
	Report	369 450,00 €	2 532 486,46 €
O40			
28031	Amortissement frais d'études		475,53 €
2805	Concessions, droits, logiciels		4 925,21 €
	sous-total à reporter		2 537 887,20 €

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT -

Article	Libellé	R.A.R. 2010	Propositions 2011
	Report	369 450,00 €	2 537 887,20 €
O41			
1326	Réseaux d'électrification (SDEER)		
2033	Frais d'insertion (Poste secours, Assoc.Serv.Techn.)		1 171,80 €
	TOTAL	369 450,00 €	2 539 059,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Propositions + R.A.R)		2 908 509,00 €

M. le Maire remercie Catherine BOUYER, directrice des services, pour l'élaboration du budget et pour son suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2011 de la Commune.

3- TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Grosses réparations aux locaux scolaires - programme 2011 -

Le Maire présente en détail au Conseil Municipal le contenu du programme des travaux envisagés à l'Ecole maternelle de RIVEDOUX-PLAGE en 2011 pour la réhabilitation d'une salle d'activités.

Aujourd'hui, espace très mal isolé, sujet aux fortes chaleurs d'été et aux froids de l'hiver, cette salle ne peut servir que de passage. Les enfants y laissent chaussures et manteaux et l'empruntent pour aller de leur classe au reste du bâtiment.

Sa réhabilitation permettra aux enseignants de disposer d'un réel espace d'activité, isolé et chauffé correctement.

Cette nouvelle salle servira de substitut à la cour de récréation les jours de pluie et de salle de jeux pour les grands pendant la sieste des plus petits.

De passage, cet espace deviendra un endroit où se dérouleront des activités physiques et manuelles pour les enfants de l'école dans de bonnes conditions

Descriptif des travaux :

A) TRAVAUX DE REHABILITATION

- Gros œuvre
- Couverture
- Charpente
- Menuiseries
- Plafond- isolation
- Electricité
- Revêtement de sol
- Peinture

Total H.T.	40 800.00 €
T.T.C.	48 796.80 €

B) HONORAIRES

Total H.T.	4 080.00 €
T.T.C.	4 879.68 €

C) STORES OCCULTANTS

Total H.T.	7 982.34 €
T.T.C.	9 546.88 €

Estimation du coût global des travaux52 862,34 € H.T. soit 63 223,36 € T.T.C.

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de solliciter pour ce dossier l'aide financière de l'Etat et du Département.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des différents éléments du dossier et après en avoir délibéré,

- approuve la nature de ces propositions évaluées à 52 862,34 € H.T ;
- sollicite l'aide financière du Département au titre du programme 2011 de constructions et de grosses réparations aux locaux scolaires ;
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 ;

- s'engage à inscrire au Budget Primitif les crédits nécessaires au financement desdits travaux.

Didier BOUYER apporte quelques précisions sur ces travaux : la toiture de cette salle sera réalisée selon les préconisations de l'A.B.F. Les deux portes situées aux extrémités seront en aluminium montées sur châssis alu. Des portes coupe-feu sont prévues pour les accès intérieurs.

AIRE DE JEUX POUR LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Mme Julie FOULQUIER, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, porte à la connaissance du conseil le résultat de la consultation effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour l'aménagement des aires de jeux des écoles maternelle et primaire.

Après avoir rencontré les enseignants et les parents d'élèves, Julie FOULQUIER soumet ce soir à l'approbation du conseil municipal la synthèse de ses travaux :

- Lieu d'implantation des structures de jeux : dans les cours de récréation des écoles de la commune
- Caractéristiques des installations : deux aires de jeux, une pour l'école maternelle, l'autre pour l'école primaire, d'environ 60 et 80 m², structures en inox, sol souple obligatoire sous chaque structure et une exigence particulière pour celle de l'école primaire à savoir, une parfaite adaptabilité des éléments en fonction de l'âge des enfants.

Quatre sociétés ont répondu à la consultation. Une offre a été écartée, ne respectant pas le cahier des charges.

Analyse des offres des fournisseurs :

1°) **Proludic**. 25 et 30 joueurs, de 2 à 10 ans et de 5 à 14 ans. Structure complète et appropriée.
Coût : 58 583,97 € H.T. soit 70 066,43 € T.T.C. Le devis n'inclut pas le béton.

2°) **OSÉ-Loisirs** : même base d'étude que la société Proludic. Aires de jeux sympathiques, couleurs sobres.

Jeux : Structure un peu différente de celle de Proludic, pouvant accueillir 25 et 45 joueurs, de 2 à 12 ans et de 4 à 14 ans. Osé-Loisir propose dans son devis, "La Taverne", petite cabane avec plancher et bancs. Signalétique offerte.

Coût : 60 095,00 € H.T. soit 71 873,62 € T.T.C.

3°) **P.C.V.** : Structure bois essentiellement. Les tubes quant à eux ne sont pas en inox mais en acier galvanisé.

Coût : 76 797,94 € H.T. soit 91 850 € T.T.C.

Ces trois propositions comprennent non seulement les jeux, mais également un sol de type souple ainsi qu'un bac à sable et la signalétique. Les équipements en inox sont garantis 20 ans. Les offres ont été soumises pour avis aux administrations en charge de l'enfance. Elles n'ont pas validé les jeux proposés par Proludic.

M. le Maire expose au Conseil que cette opération peut être subventionnée à hauteur de 10 000 € au titre du FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale), et à hauteur de 30% au titre du Fonds de revitalisation des petites communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité le projet d'aménagement des aires de jeux dans les écoles maternelle et primaire

- décide de retenir la proposition de la **Société OSÉ-Loisirs** pour un montant de **60 095,00 € H.T.**
- sollicite l'inscription de ce projet au titre du FRIL 2011
- sollicite le concours financier du Département de la Charente-Maritime au titre du fonds d'aide pour la revitalisation des centres des petites communes
- s'engage à inscrire au budget communal de l'exercice 2011 les crédits nécessaires au financement de la part restant à la charge de la Commune selon le plan de financement ci-après détaillé :

. Revitalisation au taux de 30 % (sollicité)	18 028,50 €
. FRIL (sollicité).....	10 000,00 €
. Fonds propres	<u>32 066,50 €</u>
Total H.T.	60 095,00 €
- autorise le Maire à signer les bons de commande à intervenir dans la limite des crédits alloués à cette opération et les documents afférents.

4- ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

La France enregistre chaque année plusieurs milliers de décès suite à des accidents cardiorespiratoires et seulement 6 % des victimes sont sauvées sans séquelles. Un grand nombre aurait pu être sauvé s'il avait été fait usage d'un défibrillateur automatique.

La présence de cet appareil dans les lieux accueillant du public ou lors d'évènements à caractère sportif ou dans des zones où peuvent survenir des accidents de travail pourrait permettre de sauver des vies.

L'avantage du DAE est d'être autonome : il suffit de suivre les instructions, sans oublier toute fois de joindre le 15 pour qu'interviennent les équipes médicales de secours.

Des communes ont déjà compris l'intérêt de s'en équiper notamment depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 qui n'en réserve plus l'accès qu'à des professionnels, mais autorise toute personne à l'utiliser. Cependant, même si la machine gère l'intervention d'un bout à l'autre, il semble recommandé de former les utilisateurs potentiels.

C'est pourquoi la commune de Rivedoux Plage s'est déjà dotée d'un appareil DAE en 2008, situé au niveau de la salle des fêtes et a formé tout le personnel communal à son utilisation. En 2009, la commune a acquis un nouveau DAE qui a été installé dans la zone artisanale à l'endroit où se situe le bâtiment des services techniques. Le troisième défibrillateur a été mis en place en 2010 à la base nautique sur la Plage Sud.

Ce quatrième défibrillateur sera installé sur le mur du club house des terrains de tennis municipaux. Il devra être visible et accessible.

Le coût d'un défibrillateur est de 1 995, 00 € HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition, dès cette année, d'un quatrième défibrillateur automatique qui serait donc mis en place aux terrains de tennis municipaux.

Le Conseil Municipal, ouï le rapport du maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve l'achat d'un défibrillateur automatique externalisé, d'une armoire murale, ainsi que du petit matériel de secours essentiel (électrodes) pour un coût de **2 451,80 € TTC**, soit **1 995,00 € HT**.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande
- Sollicite le concours financier du Département de la Charente Maritime
- Dit que les crédits nécessaires au financement de la part restant à la charge de la Commune sont inscrits au budget 2011.

Pierre NIVOIS rappelle que le défibrillateur de la salle des fêtes a permis de sauver une vie, ce qui conforte les élus dans leur volonté d'équiper la commune d'un défibrillateur supplémentaire (qui sera donc le 4^{ème}).

5- VENTE DES LOTS DE LA ZONE ARTISANALE

La Commune de Rivedoux-Plage avait engagé depuis plusieurs années les études pour l'extension de sa zone artisanale. Ce projet devait en effet permettre de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de terrains à des tarifs compatibles avec l'activité artisanale.

Les enjeux :

- Répondre à la forte demande pour les commerçants et artisans ;
- Offrir des terrains constructibles pour développer des activités et par là même, maintenir le niveau et la diversité de la population rétaise ;
- Garantir la qualité de la future zone d'activités.

Par convention de mandat en date du 11 décembre 2008, la Commune a donc confié à la SEMDAS un mandat d'études et de travaux pour la réalisation de l'extension de la zone artisanale.

Les travaux de viabilisation et d'aménagement étant achevés depuis le 17 mai dernier, la phase de commercialisation des lots peut donc débuter. A souligner la parfaite réussite de cette opération et la qualité de la réalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « *toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat* » ;

Vu l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du Code Civil relatif à la vente ;

Vu l'arrêté n° PA 017 297 10 E0001 du 1^{er} octobre 2010 accordant à la commune de Rivedoux-Plage un permis d'aménager un lotissement artisanal de 25 lots avenue de Sainte-Marie au lieu-dit « Le Fond du Marais » ;

Vu la déclaration en date du 18 mai 2011 attestant l'achèvement et la conformité des travaux ;

Vu l'avis du service des domaines rendu le 16 mai 2011 ;

Considérant le bien immobilier, propriété de la commune de Rivedoux-Plage, comportant 25 lots sis dans le périmètre de l'extension de la zone artisanale d'une superficie totale de 18 043 m², dont 21 lots, pour une surface cessible de 10 211 M², sont destinés à la vente aux artisans ;

Considérant que toute cession d'un bien immobilier d'une commune de plus de 2 000 habitants doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Considérant que l'avis du service des domaines en date du 16 mai 2011 estime la valeur vénale dudit bien à 60,50 € / m² H.T. ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire sur la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles,

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide** la cession de 21 lots sis dans l'extension de la zone artisanale sur les parcelles cadastrées section C n° 2907 et 756 pour une superficie totale cessible de 10 211 m², moyennant le prix de 60,50 € H.T. / m²,
- **Autorise** le Maire à signer tout acte notarié à intervenir ainsi que tout document administratif se rapportant à cette affaire,
- **Dit** que le produit de ces cessions sera porté au budget annexe « Zone artisanale ».

M. le Maire tient à souligner que la Commune vend les terrains à prix coûtant ce qui démontre bien la volonté du Conseil Municipal de Rivedoux-Plage d'encourager l'activité économique et de permettre ainsi aux artisans de s'installer.

Didier BOUYER précise que la Commune va également payer sa part en achetant les lots qui ne seront pas revendus (un pour le futur bâtiment des services techniques et deux réservés pour la construction et la location de hangars dédiés aux activités primaires) pour une superficie totale d'environ 2 400 m².

En conclusion M. le Maire met en avant la qualité de cette zone qui est une très belle réalisation.

6- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Il est important de préciser, avant tout débat sur ce sujet, que la Communauté de communes de l'Île de Ré n'est pas concernée par ce schéma départemental de coopération intercommunale. M. le Maire invite, malgré tout, les élus à prendre connaissance de ce dossier. Le référent communautaire, c'est Monsieur Patrick RAYTON, Maire de la Couarde.

Didier BOUYER insiste sur le fait que les élus ne sont pas les seuls concernés par ce nouveau découpage intercommunal il y a bien entendu aussi les services administratifs.

Le glissement d'une commune, membre d'une C.D.C., vers une autre C.D.C. sera, en outre, particulièrement compliqué du fait des compétences transférées qui ne sont pas identiques d'une C.D.C. à l'autre. Ceci va certainement engendrer de nombreuses difficultés.

7- D.I.A. EN D.P.U.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Section AC 712 sis à RIVEDOUX-PLAGE – rue du Bois Fleury pour une superficie totale de 15 m² - appartenant à Monsieur Christophe DAVY

- Section AK 7 – sis à RIVEDOUX-PLAGE – 476, rue de la Surveillance pour une superficie totale de 552 m² ¼ indivis appartenant aux Consorts LASSALLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

8- QUESTIONS DIVERSES

a) Don du sang

M. le Maire a rencontré le Président des donneurs de sang de l'Ile de Ré qui lui a annoncé que l'équipe de bénévoles de Rivedoux-Plage démissionnait. Il aimerait retrouver quelques bénévoles motivés pour les remplacer. Cette mission ne représenterait que quelques heures de travail par an pour : l'affichage, le passage dans la commune d'un véhicule pour annoncer par voie de haut parleur le lieu de la collecte, la préparation de la salle, l'accueil des donneurs.

Serge KINDEL aimerait connaître les raisons de la démission de l'équipe de bénévoles. Il estime qu'il faudrait, avant d'engager toute démarche de recrutement, rencontrer les bénévoles de Rivedoux pour savoir ce qui a motivé leur décision.

Pour José GIOVANNINI, Dominique MELLE, bénévole aux donneurs de sang, est quelqu'un qui s'est toujours beaucoup impliqué pour le Don du sang. Il s'en occupait depuis longtemps. Il serait en effet intéressant de le rencontrer.

b) Modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Monsieur Alain AUTEFFE a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie du vendredi 10 juin au mardi 12 juillet 2011 inclus.

Marc CHAIGNE précise que la motivation essentielle de cette modification n° 6 concerne la construction des logements sociaux au lieu-dit « les Breuils », lotissement desservi par une impasse.

c) Remerciements

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de RIVEDOUX-PLAGE remercie la commune pour la subvention accordée à son association.

d) Collectif NUB

José GIOVANNINI demande si tous les élus du Conseil Municipal ont été destinataires de la lettre du collectif NUB.

M. le Maire précise que chacun a, effectivement, reçu un courrier mais à titre privé. Il ajoute que ce collectif n'est pas une association. C'est un collectif de citoyens. Leur motivation : lutter contre le projet Holcim.

La Commune a d'ailleurs été sollicitée par ce collectif pour une demande de documents qui leur seront communiqués la semaine prochaine.

Concernant le dossier Holcim, M. le Maire tient à préciser que la Commune de Rivedoux-Plage et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré ont engagé une action dont nous serons amenés à parler ultérieurement.

e) Sécurité

Jacques COUHÉ demande la raison pour laquelle le rond point n'a pu être réalisé au carrefour de la rue du Défend alors qu'il s'en fait un actuellement à l'entrée de la commune de Sainte-Marie.

M. le Maire signale que cela faisait plus de dix ans que le rond point de Sainte-Marie était dans les « tuyaux ». De la programmation budgétaire du Département découle la planification des travaux routiers. Le rond-point de la rue du Défend est inscrit dans les projets départementaux, ce n'est maintenant plus qu'une question de programmation et d'inscription budgétaire.

f) Sculpture de Casimir Ferrer

Alain LACHAUMETTE aimerait avoir des nouvelles de la sirène.

M. le Maire relate les faits. Un groupe a séjourné sur la plage promenade Théodore Porsain. Alcoolisés, ils s'en sont pris à la sirène et l'ont jetée dans le port.

Sollicitée par les élus, la société MOTTE Marine est intervenue (gratuitement, ce qu'il faut souligner) pour le grutage. La sirène est une statue en bronze, elle a été rincée, nettoyée et elle va très bientôt retrouver sa place. Elle sera dorénavant fixée sur la jetée afin d'éviter que de tels faits ne se reproduisent.

Didier BOUYER tient à souligner la réactivité de l'entreprise MOTTE dans cette affaire.

g) Agenda

. Dimanche 29 mai : animation à La Redoute avec l'Ecole de Musique.

. Les 4 et 5 juin : gros week-end : passage des avions, venus de véhicules militaires. A souligner, l'armée n'assurera pas la surveillance des toiles de tente, il faudra donc prévoir un gardiennage privé.

. Prochain Conseil Municipal : le 1^{er} juin 2011.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 35.